

REINSCRIPTIONS - INSCRIPTIONS

2024-2025

SANS RDV pour les Réinscriptions

JOURS	LUNDI 10 JUIN	MARDI 11 JUIN	MERCREDI 12 JUIN		JEUDI 13 JUIN	SAMEDI 15 JUIN
HORAIRE	17h30 - 19h30	17h30 - 19h30	10h - 12h	10h - 12h 15h - 19h	17h30 - 19h30	10h - 12h15
LIEUX	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (accès uniquement par le pignon)	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (accès uniquement par le pignon)	L'Accolade CHEVAIGNE	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (accès uniquement par le pignon)	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (accès uniquement par le pignon)	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (accès uniquement par le pignon)

SANS RDV pour les inscriptions

JOURS	LUNDI 17 JUIN	MARDI 18 JUIN	MERCREDI 19 JUIN		JEUDI 20 JUIN	JEUDI 20 JUIN
HORAIRE	17h30 - 19h30	17h30 - 19h30	14h - 18h	15h - 19h	16h45 - 20h	17h30 - 19h30
LIEUX	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (accès uniquement par le pignon)	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (accès uniquement par le pignon)	L'Accolade CHEVAIGNE	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (accès uniquement par le pignon)	L'Accolade CHEVAIGNE	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (accès uniquement par le pignon)

SUR RDV

Flashez le QR code suivant pour réserver un créneau d'inscription entre le 3 juin et le 27 juin 2024 sur Saint-Aubin d'Aubigné au secrétariat situé au 1, place du Marché :



Flashez le QR code suivant pour réserver un créneau d'inscription sur Chevaigné au RDC le Mardi 11 juin, le Jeudi 13 juin et le mercredi 19 juin :



Ou contactez le secrétariat par téléphone au 02.99.37.73.53 pour fixer un RDV.

PRIORITE : **Après le Samedi 15 juin**, les réinscriptions ne seront plus prioritaires et ne seront validées qu'en fonction des places disponibles.

AIDE A LA MUSIQUE :

CARTE SORTIR : pour les adhérents de Chevaigné et de Saint-Sulpice la Forêt.

ATTESTATION QF : - Pour les adhérents de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné : prise en charge pour un QF allant jusqu'à 1105. Merci d'apporter votre justificatif lors de l'inscription.
- Pour les habitants de Chevaigné, prise en charge sur présentation du document transmis par la Mairie (après réception de votre avis d'imposition 2023).

REMARQUES :

- L'adhésion de 20€ est à régler par chèque indépendant.
- **Toute inscription sera validée après paiement complet de l'adhésion et de la cotisation.**
- 3 types de paiement proposés : * 1 chèque comptant ou 3 chèques
 - * prélèvements automatiques en 8 fois. (Fournir un RIB)
 - * chèques vacances (avec complément chèques bancaires si besoin)

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé